



MAIRIE DE SAINT GERMAIN L'HERM
Place de l'Hôtel de Ville
63630 SAINT GERMAIN L'HERM
Tel : 04 73 72 00 56
Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU 05 MAI 2023**

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel
RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et constate que le quorum est atteint.

1. Approbation du PV du 07 avril 2023 (pour les conseillers présents) après ajout au point n° 5
l'entreprise la mieux-disante, MAISONNEUVE INGENIERIE, n'a pas pris en compte sur son devis la totalité des volets à poser.

2. Délibérations

1 - Ajout d'un point à l'ordre du jour – participation manifestation agricole

Mme le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour, la réponse devant être donnée début Mai : participation financière au concours agricole départemental de la vache Salers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour Le 2 septembre 2023 au Vernet Chaméane, se déroulera le concours départemental de vache race Salers, en association avec le syndicat du puy de dôme de vache race Salers et organisé par L'association les rouges du Livradois.

Afin de soutenir cette manifestation, la commune peut parrainer une cloche, soit au prix de 300 € la 15 cm ou 450 € la 18 cm, avec le nom de la commune sur le collier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de parrainer une cloche de 15 cm pour la somme de 300.00 €

2 - versement sur le budget de la Régie Chaleur

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour honorer différentes factures et emprunt venant à échéances en Mai / Juin, il est nécessaire de prévoir un versement de 30 000 € sur le budget de la Régie Communale du Réseau Chaleur.

Les écritures comptables suivantes doivent être passées :

Budget Régie Chaleur 2023 : titre à émettre d'un montant de 30 000 €, imputation 774

Budget Principal 2023 : mandat à émettre d'un montant de 30 000 €, imputation 67381.

3 - modification cotisation ADIT

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à l'aide du Département pour la constitution du dossier « Etude De Faisabilité d'assainissement Chemin Des Granges, Plateau Sportif et Do1 Aval » ainsi que l'analyse des offres des bureaux d'étude reçues, il convient de modifier l'offre et le montant de la cotisation annuelle. Elle rappelle que la commune a adhéré au 1^{er} janvier 2018 à l'ADIT pour l'offre de service « forfait illimité solidaire SATESE » à 1 €/hbt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le versement de la cotisation annuelle, basée sur la population DGF, correspondant à l'offre de service choisie, à savoir ;

Forfaits illimités « solidaires » 5 €/hbt tous domaines

- d'autoriser Mme le maire à solliciter l'agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de base souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique

supplémentaire par l'agence, et à signer les actes et décisions afférents, si le l'offre souscrite le permet.

4 - vente sectional LAIR

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de M. et Mme LEMOINE Jean, M. et Mme CITERNE Jean-Luc, Mme BIETOLINI Yvette et M. et Mme DUQUENNE Patrice, propriétaires à LAIR qui souhaitent acquérir une partie des sectionaux dans le prolongement de leurs propriétés respectives. Ces biens appartenant aux habitants de LAIR, il est nécessaire de convoquer les électeurs de la section. Un piquetage sera effectué afin de délimiter la surface cédée.

Après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents Conseil Municipal :

- accepte les demandes de M. et Mme LEMOINE Jean, M. et Mme CITERNE Jean-Luc, Mme BIETOLINI Yvette et M. et Mme DUQUENNE Patrice, le prix étant fixé à 8 € 00 euros le m².
- rappelle que les frais de bornage effectué par un géomètre seront partagé entre les acheteurs au prorata des superficies achetées.
- demande à Mme le Maire de prendre l'arrêté correspondant de convocation des électeurs de la section.

5 - attribution marché de voirie programme 2023 – Le Sauzet

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres réunie ce même jour à 19 h 30 concernant l'appel public à la concurrence pour procédure adaptée lancée le 27 Mars 2023, concernant des Travaux de Voirie Communale et l'analyse des dites offres, le résultat de la consultation :

- quatre entreprises ont été consultées et ont envoyé une offre : COLAS, EIFFAGE, EUROVIA DALA et SAS CHEVALIER.
- Entreprise la mieux-disante : SAS CHEVALIER pour un montant de 43 650.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières concernant le marché référencés ci-dessus

6 - désignation des membres de Conseil d'Exploitation de la Régie communale

Mme le Maire rappelle les statuts de la Régie communale qui prévoient la création d'un Conseil d'Exploitation composé de onze membres dont 6 conseillers municipaux

- Le ou la Directeur(trice) de la Maison de Retraite
- Le ou la Principal(e) du Collège ou son représentant
- Le ou la représentant(e) de l'OPHIS
- Le ou la Conseiller(ère) du canton des Monts du Livradois
- Un ou une représentant(e) des usagers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, nomme comme suit ses représentants au Conseil d'Exploitation :

- Mme Chantal DESGEORGES, M. Daniel OLLEON, M. Daniel ROMEAS, M. Pascal CARLE, M. Jean-Luc MONGHEAL et M. Jacques THABOUILLOT.

Après avis favorable du Conseil Municipal et accord de l'intéressé, M. Patrice ROUX représentera les usagers.

7 - Ciné Parc – retrait de la commune de VISCOMTAT

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 12 juillet 2022, le Conseil Municipal de VISCOMTAT sollicitait à nouveau le retrait de sa commune du Syndicat Intercommunal Ciné Parc du fait du coût du service rendu par rapport au nombre d'élèves.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal avait donné son accord pour le retrait de la commune de VISCOMTAT.

Mais au dernier Conseil Syndical, le quorum n'étant pas atteint, et toutes les communes n'ayant pas envoyé leur délibération, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal réitère sa position et donne son accord pour la sortie de VISCOMTAT de Ciné Parc.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h 30.

Le Maire, Chantal DESGEORGES

Le secrétaire, M, Jacques THABOUILLOT